



## COMMUNE DE GY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 novembre 2020  
Législature 2020-2025

Salle Gyvi



**Présent-e-s**

**Exécutif :**

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

**Bureau du Conseil**

M. Sébastien DORAND	Vice-président
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

**Conseillère municipale**

Mme Michèle TISCHHAUSER

**Conseillers municipaux**

M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT  
M. Alexandre SIZONENKO  
M. Bastien STAUFFER  
M. Jorge VARELA  
M. Eric WYSS

**Absent-e-s excusé-e-s**

M. André FERREZ  
M. Robin VIDONNE

**Invité**

M. Eric SOLER	Comptable
---------------	-----------

**Procès-verbaliste**

Mme Carole CHOLLET



**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2020
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décision de l'ACG sujettes à l'opposition des conseils municipaux
6. Projet de délibération – DM 2020\_04 – approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2021
7. Projet de délibération – DM 2020\_05 – fixation du montant de la taxe professionnelle communale pour 2021
8. Projet de délibération – DM 2020\_06 – indemnités allouées aux maire et adjoints
9. Projet de délibération – DM 2020\_07 – crédit contribution annuelle FIDU
10. Comptes rendus des commissions
11. Désignation du représentant communal auprès de La Rampe
12. Dates des prochaines séances
13. Propositions individuelles et questions
14. Divers



**Le Vice-président** ouvre la séance à 19h.15.

Il souhaite la bienvenue à **M. Eric Solèr**, comptable en charge de la commune et excuse MM. André Ferrez et Robin Vidonne.

### 1. **Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

### 2. **Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2020**

**M. le Vice-président** passe en revue, page par page, le procès-verbal du 29 octobre 2020.

**Mme Michèle Tischhauser** : page 30, au point « Mobiltri » certaines personnes n'auraient pas la possibilité »

**M. Sébastien Dorand** : page 34, la remarque portant sur son intervention, relative à la présence de M. Eric Wyss et Mme Sandrine Schweizer à la commission des finances, doit être revue. Pour ce faire, il donne lecture du texte désiré.

**Mme Michèle Tischhauser** : page 35, au point « Communes-Ecole » Mme Tischhauser se propose en tant que représentante de «~~La Rampe~~» « **Communes-Ecole** ».

Sous réserve des modifications ci-dessus, le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

### 3. **Communications du Maire et des Adjointes**

#### **M. Antoine Cornut**

**M. le Maire** rappelle que les propos tenus en commission sont confidentiels et qu'ils ne doivent pas faire l'objet de discussion lors de rencontres avec des personnes tierces, étrangères au Conseil municipal.

Lors du dernier Conseil, à la question soulevée par **M. Sébastien Dorand** concernant les vices-présidences au sein des commissions, le secrétariat s'est renseigné auprès du SAFCO (Service des Affaires Communales). Il ressort que les Conseils municipaux ne sont pas tenus de prévoir de vice-présidence sauf dans l'hypothèse où le règlement du Conseil prévoit ce cas de figure. Or, à la lecture de l'art. 55 du règlement communal, s'agissant des commissions permanentes, il est indiqué :

« Lors de la première séance de chaque législature, le conseil municipal procède à la nomination des commissions permanentes pour la durée de la législature.

Il en désigne les membres, en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le conseil une représentation équitable sur l'ensemble de ces commissions.

Il en désigne également les présidents et les vice-présidents pour la durée de la législature. »

**M. le Maire** propose que les commissions reviennent au prochain Conseil avec des propositions de vices-présidences. La possibilité existe d'ouvrir ces postes à des conseillers municipaux, non-membres auprès des commissions permanentes existantes.

A une question de **M. Alexandre Sizonenko**, **Mme Myriam Rivollet** indique que les propositions de vices-présidences devront être soumises au Conseil pour approbation.

Lors de la précédente séance plénière, suite à la question de **M. Sébastien Dorand** relative à la présence d'une caravane sur la parcelle n° 134 et sur l'autorisation d'une telle installation, **M. le Maire** indique qu'il s'agit d'une parcelle privée communale située en zone 4B protégée. Cette caravane sera utilisée comme cabane de jeux par les enfants des locataires de la maison « Bonjour ». Selon le département des autorisations de construire, une caravane n'étant ni une construction fixe, ni une installation fixe, cela ne concerne pas leur service. Sans immatriculation, il n'y a pas de stationnement à proprement dit.

Au vu de ces éléments, la commune a donné son autorisation, sous réserve, qu'en cas de déménagement des locataires, cette caravane soit enlevée et le terrain remis en état. Il est en outre précisé que l'habitation de cette caravane est interdite et que la commune se réserve le droit d'en demander l'enlèvement en cas de mauvais entretien ou usage, moyennant un préavis d'un mois. Un courrier a été envoyé aux locataires par la régie du Rhône précisant ces modalités.

A la question posée lors de la séance du Conseil municipal du mois d'octobre 2020, **M. Sébastien Dorand** se demandait si les présences de Mme Sandrine Schweizer, ancienne secrétaire-générale et **M. Eric Wyss**, président de la Commission ad hoc « Dons & Subventions », n'étaient pas contraires à l'art 60 du règlement du Conseil municipal de Gy. Après renseignements pris auprès du SAFCO, selon l'article 10 alinéa 1 de la LAC, le Conseil municipal peut désigner dans son sein des commissions nommées pour la durée de la législature (commissions permanentes) ou pour étudier un objet déterminé (commissions ad hoc).

Dès lors, l'intégration du /de la président.e d'une commission ad hoc à la commission Finances ou sa participation à l'une des séances de la commission Finances ne devrait pas être acceptée si une telle possibilité n'est pas prévue par le règlement municipal.

Or, il n'existe aucun article dans notre règlement portant sur ce sujet. Partant du principe que ce qui n'est pas interdit est autorisé. Mme Sandrine Schweizer et **M. Eric Wyss**, n'étant pas considéré comme des personnes étrangères à la mairie, leurs présences ont été acceptées.

Ceci étant, la révision du règlement de Conseil municipal étant un des sujets à traiter lors de cette législature, **M. le Maire** prend note de ces observations.

**M. Sébastien Dorand** explique avoir fait cette remarque dans le but de garantir la confidentialité des débats, remarques et idées émises lors des réunions de commission. Il précise ne vouloir en aucun cas stigmatiser Mme S. Schweizer et **M. Eric Wyss**.

Le 4 novembre dernier, la séance Seymaz-région, qui regroupe les communes de Choulex, Meinier, Jussy, Presinge, Puplinge et Gy s'est tenue à la salle GYVI.

Les débats ont essentiellement tourné autour du projet de la mise en place de gardes auxiliaires de récolte afin de permettre une surveillance en vue de réduire les dégâts causés aux récoltes dans les six communes.

Ce projet sera dans un premier temps piloté par Mme Anne-Françoise Morel, Maire de Jussy, qui travaille à la proposition d'un règlement concernant ces gardes. **M. le Maire** fera un retour au Conseil municipal lorsque les choses seront plus abouties.

La commune a fait appel à l'entreprise Burgdorfer pour déboucher un drainage agricole sis au chemin des Longerayes. La construction d'un regard s'avère indispensable afin de faciliter le débouchage du drainage qui concerne deux parcelles (n° 119 et n° 127).

### **Mme Danièle Yakoubian**

Les travaux de réfection du chemin qui entoure le 173-175 route de Gy ont débuté.

Pour répondre à la demande d'une habitante, la commune a installé 2 spots à énergie solaire sur le mur du garage de la maison de la douane, cela permet d'éclairer une partie de la route. Ces éclairages, à détecteur de mouvement, produisent une luminosité plus importante lors du passage d'une personne.

Le radar pédagogique sera à nouveau installé à plusieurs endroits stratégiques du village. Le but étant de fournir aux services de l'Etat une statistique des vitesses dans les zones 30 du village.

Au vu de l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire, la commune a fait l'acquisition de 8 chaises et a passé commande de tables supplémentaires.

Concernant l'installation des spots, **M. Bastien Stauffer** est étonné de ne pas avoir vu passer en commission cette proposition et se demande ce qui justifie le choix de répondre favorablement à telle ou telle demande fait par des communiers.

**Mme Danièle Yakoubian** explique que la décision de l'installation des spots a été prise par la législature précédente et que le montant de cette installation était inscrit au budget 2020.

Pour information, le four à pizza a été livré.

### **Mme Magali Ouedraogo**

Le poste n° 7 du parcours-vita a été remplacé. Des remerciements sont parvenus à la Mairie.

La commune a fait l'acquisition d'un tout nouveau matériel sono.

Le container à habits sera prochainement déplacé sur une place de parking réquisitionnée par la mairie à la déchetterie de la douane. Deux containers spéciaux, destinés aux déchets de cuisine, seront prochainement installés dans les deux centres de récupération de la commune. Toujours concernant les déchets de cuisine, 50 p'tites poubelles vertes sur les 200 commandées, ont été livrées à la commune, le solde sera probablement livré début 2021.

Mobilitri a procédé à des améliorations de son site internet.

Un InfoGy spécial déchets est en cours de réalisation. Il sera accompagné du flyer d'informations Mobilitri, déjà reçu par une partie des habitants.

**M. Bastien Stauffer** demande si la sono pourra être mise à disposition des communiers.

**Mme Magali Ouedraogo** répond que tout le matériel communal reste exclusivement à l'usage de la commune.

**M. Eric Wyss** aimerait savoir à quoi servent les travaux chemin de la Brasière. **M. le Maire** l'informe que ceux-ci sont en lien avec la pose de la fibre optique.

#### 4. Communications du Bureau

**M. le Vice-président** donne lecture d'une lettre de remerciements à l'attention du Conseil, adressée par Mme Sandrine Schweizer.

Il rappelle aux membres du Conseil qu'il faut s'annoncer au secrétariat lors d'absence aux séances plénières.

La société CiTrap a fait parvenir un courrier publicitaire à l'attention des conseillers municipaux. Ce dernier est remis par le biais des fourres nominatives et **M. le Vice-président** invite les membres à en prendre connaissance.

#### 5. Décision de l'ACG sujettes à l'opposition des conseils municipaux

Lors de sa séance du 28 octobre 2020, l'assemblée générale de l'ACG s'est prononcée favorablement à la décision suivante :

- Subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex à hauteur 1'000'000 francs au total.

**M. le Vice-président** soumet au vote la décision d'octroi de fonds de l'ACG.

**Par 3 oui – 0 non – 3 abstentions, la décision de l'ACG est acceptée.**

#### 6. Projet de délibération – DM 2020\_04 – approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2021

**M. le Vice-président** passe la parole à **M. Jorge Varela**.

Comme expliqué dans un courrier électronique adressé à l'ensemble du Conseil, suite à la réception tardive d'une nouvelle estimation fiscale, le budget 2021 a dû être révisé en dernière minute. Il a fallu procéder à diverses modifications pour arriver à un équilibre budgétaire.

**M. Jorge Varela** est en accord avec cette nouvelle version qui lui a été présentée et donne son avis favorable à l'approbation du budget.

Avant de procéder au vote, **M. le Vice-président** donne lecture de la délibération.

**M. Eric Wyss** relève une erreur de report sur le montant concernant l'autofinancement. Le secrétariat général en prend note et procédera à la correction.

**Par 6 oui, 0 non, 0 abstention, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement et d'investissement 2021.**

**7. Projet de délibération – DM 2020\_05 – fixation du montant de la taxe professionnelle communale pour 2021**

**M. le Vice-président** donne lecture de la délibération.

**M. Alexandre Sizonenko** trouve que le montant de cette taxe est peu élevé et demande sur quelle base se calcule cette taxe.

**Mme Michèle Tischhauser** indique, que dans le contexte actuel, il serait malvenu de revoir ce montant à la hausse.

**M. Eric Solèr** donne une explication sur le mode de calcul de la taxe et informe que le montant de 30 F est le montant minimum et qu'il n'y a pas de montant maximum fixé.

Les communes ont aussi la possibilité d'appliquer un dégrèvement total de la taxe professionnelle.

**Par 6 oui, 0 non, 0 abstention, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer le montant de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 30 F**

**8. Projet de délibération – DM 2020\_06 – indemnités allouées aux maire et adjoints**

**M. le Vice-président** donne lecture du projet.

**Par 6 oui, 0 non, 0 abstention, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer les indemnités allouées au Maire à 42'000 F., y compris les indemnités de déplacements et de représentation, de fixer les indemnités allouées à chaque Adjoint à 24'000 F., soit 48'000 F. au total, y compris les indemnités de déplacements et de représentation et de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes :**  
0120.00.30000.01 Indemnités aux Maire et Adjoint

**9. Projet de délibération – DM 2020\_07 – contribution annuelle FIDU**

**M. le Vice-président** donne lecture du projet.

**M. Bastien Stauffer** souhaite partager son avis quant à la politique de développement urbain. Il signale que depuis 50 ans la surface par habitant a doublé. Concrètement, avec le bâti d'aujourd'hui, si on vivait avec moins d'espace, on pourrait loger plus de monde. Personnellement, il n'adhère pas à la politique de bâtir toujours plus.

**M. le Vice-président** le remercie pour sa vision.

**Par 4 oui, 0 non, 2 abstentions, le Conseil municipal accepte d'ouvrir au Maire un crédit de 34'200 F. pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements, de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 02090.1462) « subvention d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun », d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités, sous la rubrique N° 0290.36602, dès 2022 et d'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné ci-dessus.**

## 10. Comptes rendus des commissions

### Jeunesse (CJ)

**M. Jérôme Lardenois-Robert** donne lecture de son compte rendu :

Le solde du budget 2020 est actuellement de 1 910 F.

Le projet « Europa Park 2021 » a été validé.

Dernièrement, la commune a fait l'acquisition d'un four à pizza et certains membres de la commission souhaitent en connaître le fonctionnement avant son utilisation lors des prochaines manifestations.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** a eu vent qu'un local de musique, serait mis à disposition de quelques communiens, et demande s'il est envisageable que des enfants et/ou des jeunes puissent aussi en profiter.

La commission se réunira très prochainement afin d'imaginer ce qui pourrait être proposé aux jeunes à l'occasion de cette fin d'année.

Pour terminer, **M. Jérôme Lardenois-Robert**, annonce qu'afin de se présenter auprès des jeunes, la commission a prévu d'organiser un repas avec eux le 22 janvier 2021.

Une chasse aux œufs est prévue, la date pas encore définie, et sera suivie d'un repas en commun sous les tilleuls.

**M. le Vice-président** ouvre la discussion.

**M. Le Maire** revient sur le point relatif au local de musique et indique que des communiens ont demandé à la mairie de mettre un local à leur disposition au sein des locaux de protection civile.

Pour autant, cette demande n'a pas encore été validée, la Mairie étudie la faisabilité du projet. En effet, les locaux doivent être mis en conformité avant de pouvoir être utilisés.

Des installations telles que de la signalétique « sortie de secours » ainsi que des lampes de secours doivent être installées.

Dans le cas où ce projet se réalise, **M. Alexandre Sizonenko** suggère à la commune de conclure une mise à disposition à bien plaisir contre versement d'une indemnité, car cet arrangement n'est pas soumis au droit du bail ce qui donne plus de liberté au propriétaire en cas de problème ou de nuisances.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

### Environnement (CE)

**M. Bastien Stauffer** informe que la commission ne s'est pas réunie et qu'il n'a donc aucune information à partager.

### Sociale (CS)

**M. André Ferrez** étant absent et la commission ne s'étant pas réunie, **Mme Magali Ouedraogo** n'a pas d'information à communiquer.

### Patrimoine communal (CPC)

La commission ne s'est pas réunie.

**Mme Michèle Tischhauser** indique toutefois que le projet d'aménagement du cimetière n'a pas encore été reçu. Dès réception de celui-ci, une séance avec la commission sera agendée pour traiter le sujet.

A titre informatif, **M. le Maire** indique qu'un 4 pièces, sis au 115 route de Gy, sera prochainement libéré.

### Finances (CF)

**M. Jorge Varela** informe que la commission ne s'est pas réunie et qu'il n'a donc aucune information à partager.

### Urbanisme (CU)

**M. Alexandre Sizonenko** donne lecture de son compte rendu :

La commission s'est réunie le 3 novembre dernier et il a été question du revêtement de la route de Gy, et des carrefours entre le temple et la douane ; la commission espérait pouvoir faire quelques économies mais l'intervention de Swisscom, pour l'installation de la fibre optique, n'engendrera pas d'ouvertures conséquente de la chaussée. De ce fait, aucune économie ne sera possible.

Il semblerait que la limitation de vitesse des véhicules sur le tronçon Temple – Turaines soit particulièrement peu respectée.

Concernant le trafic, la commission a demandé qu'une prise de contact soit faite avec les communes de Meinier et Choulex afin de savoir quelles restrictions ces villages ont mis en place en matière de circulation, ceci afin d'avoir un regard sur diverses alternatives.

**Mme Danièle Yakoubian** a procédé au recensement des places de parking du village et en a dénombré 59.

Opération « La nuit est belle » - proposition de rencontre 21 mai 2021.

La commission a également échangé à propos du chemin des Vignes-du-Seigneur et souhaite savoir où en est ce dossier, laissé en suspens.

### Dons & subventions (CDS)

**M. Eric Wyss** informe que la commission ne s'est pas réunie et qu'il n'a donc aucune information à partager.



## 11. Désignation du représentant communal auprès de La Rampe

**M. le Vice-président** rappelle que ce point fait l'objet d'un report depuis plusieurs séances et qu'il s'agit de la seule entité qui n'a pas de représentant de notre commune en son sein.

**M. le Vice-président** procède à un tour de table et interroge un à un les Conseillers présents. Aucun des membres ne souhaitent prendre ce mandat.

Après discussion, c'est finalement **M. Jérôme Lardenois-Robert** qui est proposé en tant que représentant, au vu de sa fonction de président de la commission Jeunesse.

Aucune objection n'étant émise, **M. le Vice-président** le remercie de son acceptation.

## 12. Dates des prochaines séances

- Commission ad hoc Dons & Subventions – 24 novembre 2020 à 19h.00
- Commission urbanisme – 25 novembre 2020 à 18h45
- Commission finance – 3 décembre 2020 à 19h.00
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 17 décembre 2020 à 19h.15
- Commission Sociale - 11 janvier 2021 à 18h.00
- Commission jeunesse – 12 janvier 2021 à 18h45

Pour 2021, le Conseil municipal se réunira

- Jeudi 21 janvier 2021 à 19h.15
- Jeudi 25 février 2021 à 19h.15
- Jeudi 25 mars 2021 à 19h.15
- Jeudi 29 avril 2021 à 19h.15
- Jeudi 27 mai 2021 à 19h.15
- Jeudi 24 juin 2021 à 19h.15

## 13. Propositions individuelles et questions

**M. Eric Wyss** demande si des mesures d'exonération des loyers commerciaux ont été prises.

**M. le Maire** confirme que les loyers du mois de novembre 2020 n'ont pas été demandés et que les commerçants ont été informés.

Si les restrictions devaient perdurer, de nouvelles discussions auront lieu quant à la poursuite du soutien communal aux commerces.

**M. Alexandre Sizonenko** fait remarquer que le chemin en matière du Salève, longeant la route de Bellebouche, subit une usure importante et qu'il serait judicieux de procéder à une réfection de ce cheminement avant que la situation empire et que des travaux plus conséquents ne doivent être entrepris.

**M. Eric Wyss** informe que l'association Gy Croque a été dissoute et que le prêt de CHF 500.00 fait, en son temps, par la commune a été remboursé.

**Mme Michèle Tischhauser** donne lecture d'un article paru dans le GHI du 19 novembre 2020, relatif aux incivilités liées aux propriétaires de chiens sur la commune de Meinier.

**M. Sébastien Dorand** soumet au Conseil municipal un projet d'aménagement d'une zone 20, sur la route de Gy, qu'il désire voir traiter par la commission Urbanisme. Pour ce faire, chaque conseiller municipal a reçu un document expliquant la vision qu'il souhaite partager.

**M. Alexandre Sizonenko** s'étonne de cette façon de faire car **M. Sébastien Dorand**, membre de la commission Urbanisme, sait que ce projet est actuellement un des sujets abordés en commission.

Même si cette pratique est admise, il y voit là un procédé peu cavalier d'imposer ce dossier à la commission. En effet, un projet porté par le Conseil municipal, renvoyé en commission, devient une priorité à traiter.

**Par 3 oui, 0 non, 3 abstentions, le Conseil municipal demande à la commission Urbanisme d'examiner le projet soumis par M. Sébastien Dorand.**

#### 14. Divers

Néant

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55.



**André Ferrez**  
Président



**Sébastien Dorand**  
Vice-Président



**Myriam Rivollet**  
Secrétaire

